# LE PÉRIMÈTRE AGRICOLE LOCATIF

#### Vous êtes propriétaire de foncier et vos terres disposent :

- d'un accès aisé,
- d'une ressource en eau,
- d'une surface exploitable,
- d'un bon potentiel agricole,

Vous pouvez envisager la mise en place d'un périmètre agricole locatif pour valoriser vos terres.

# Qu'est-ce qu'un Périmètre Agricole Locatif?

C'est une zone où des parcelles sont délimitées pour être mises en location à des membres du clan, de la tribu ou à des personnes extérieures souhaitant développer un projet agricole.

### Les étapes de mise en place d'un Périmètre Agricole Locatif :

- Identifier la zone concernée
- **Sécuriser** : recueillir l'accord du propriétaire coutumier
- Évaluer le potentiel agricole, les contraintes et les besoins en aménagement.
- **Définir un modèle** : nombre et taille des parcelles, durée et conditions de location.
- Aménager : délimiter des parcelles, rédiger des baux et réaliser de petits travaux agricoles.

# L'accompagnement de l'ADRAF:

L'ADRAF vous guide à chaque étape pour :

La définition de votre projet de périmètre agricole (zone, nombre et taille des parcelles, durée,

loyer et modalités de paiement)

- La délimitation des parcelles
- La rédaction des baux
- La réalisation de petits travaux agricoles
- La mise en relation avec les porteurs de projets



« Pour que votre projet prenne racine »

# EXEMPLES DE MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRES AGRICOLES LOCATIFS

#### Sur terres coutumières - GDPL à Thio

Nombre de parcelles : 10 parcelles de 10 ares

• **Spéculations** : Tubercules, maraîchage

Durée des locations : 1 à 5 ans





#### Sur terrain ADRAF - Païta

Nombre de parcelles : 5 parcelles de 3 à 7 ha

**Spéculations**: Maraîchage, tubercules

**Durée des locations** : 7 ans

